

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question mais si j'en traite, c'est qu'elle soulève des problèmes fondamentaux concernant la sauvegarde de notre institution et pose d'une manière frappante la question de la responsabilité des moyens de diffusion. En ce qui concerne Radio-Canada, il n'y a pas de doute qu'elle agit de façon irresponsable.

L'Office canadien du film réalisait dernièrement, aux frais des contribuables, un film de long métrage mettant en vedette l'un de ceux dont on fait le procès à Chicago, pour avoir organisé une vaste et sanglante émeute lors du Congrès du parti démocratique. Pourquoi les Canadiens régleraient-ils la note pour faire de Abbie Hoffman, ce révolutionnaire de profession, dans la trentaine, qui se fait passer comme chef d'une jeunesse rebelle, pour faire de lui un héros?

Ces gens qui sont des indésirables aux États-Unis, qui ont enfreint les lois de ce pays, qui sont sous le coup d'une inculpation, sont dorlotés et choyés par les institutions du gouvernement au Canada. L'un des porte-parole des défenseurs dans le procès de Chicago, interviewé par Radio-Canada, s'enorgueillissait des interruptions systématiques des délibérations du tribunal de ce pays, en disant qu'il s'agissait d'un procès politique et que les défenseurs avaient raison de le considérer comme un procès politique.

La même accusation a été portée au sujet d'une récente poursuite judiciaire au Canada. Il n'y a pas de procès politique en démocratie. Les gens sont jugés parce qu'ils ont enfreint la loi. Les lois sont faites par les représentants élus et prétendre qu'elles ne devraient pas s'appliquer à une bande de révolutionnaires endurcis, c'est du pur fascisme. Ils doivent eux aussi être assujettis aux lois. Si les lois sont erronées, on peut les modifier par des moyens politiques. Ceux qui cherchent à les modifier par la violence, la société ne devrait pas les tolérer plus longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais comme il est 9h.45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 60(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre l'amendement aux voix immédiatement à la Chambre. La Chambre est-elle prête à adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), mis aux voix, est rejeté.

● (9.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell
Benjamin
Bigg
Burton
Code
Comeau
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas (Nanaïmo-
Cowichan-Les
Îles)
Gauthier
Gilbert
Godin
Gundlock
Hales
Harding
Hees
Howe
Knowles (Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-
Haldimand)
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-
Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lewis

MM.

MacEwan
MacInnis (M^{me})
MacInnis (Cape Breton-
East Richmond)
MacLean
Macquarrie
McCleave
McGrath
McKinley
McQuaid
Marshall
Mather
Monteith
Muir (Cape Breton-
The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rose
Saltsman
Scott
Simpson
Southam
Stanfield
Tétrault
Thomson (Battleford-
Kindersley)
Winch
Woolliams—67.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Badanai
Barrett
Bécharde
Beer
Benson
Blair
Borrie
Boulangier
Breau
Buchanan
Caccia
Cadieux (Labelle)
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe

MM.

Fomtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Davis
Deachman
Deakon
Dubé
Énard
Éthier
Forest
Forget
Francis
Gillespie
Goode
Gray
Greene